



DES MESURES D'HYGIÈNE DE BASE : SIMPLES ET EFFICACES

L'hygiène des mains

Le lavage des mains (avec de l'eau et du savon ou avec la solution hydroalcoolique) demeure le meilleur moyen de prévenir la transmission d'infection autant à domicile qu'en milieu de soins.

Les bons moments d'hygiène des mains :

- À l'entrée et à la sortie de la chambre et du centre hospitalier
- Après être allé aux toilettes
- Avant de manger
- Après s'être mouché
- Dès que vos mains sont visiblement sales
- Avant et après un examen ou un traitement

L'hygiène respiratoire

- Tousser ou éternuer dans le pli de votre coude;
- Porter un masque si vous avez des symptômes grippaux;
- Jeter vos mouchoirs à la poubelle après chaque utilisation.

Visiter un proche malade

Si une affiche de précautions additionnelles est présente à la porte de la chambre, les visiteurs doivent se présenter au poste infirmier avant d'entrer.

Si vous êtes malade, il faut éviter de rendre visite à vos proches hospitalisés, car ils sont plus vulnérables à contracter des infections.



SI J'AI DES QUESTIONS, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER?

Vous pouvez joindre l'équipe en prévention et en contrôle des infections du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h :

- **Haute-Côte-Nord** : 418 233-2931, poste 232229
- **Manicouagan** : 418 589-3701, poste 302545 ou 302818
- **Port-Cartier** : 418 766-2572, poste 452404
- **Sept-Îles** : 418 962-9761, poste 452566 ou 452598
- **Minganie** : 418 538-2212, poste 542411
- **Basse-Côte-Nord** : 418 461-2144

www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec 

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS LORS D'UN SÉJOUR EN CENTRE HOSPITALIER

DIRECTION
DES SOINS INFIRMIERS
PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS



Québec 

COMMENT LES MICROORGANISMES SONT-ILS TRANSMIS?

La transmission peut s'effectuer de différentes façons :

- Par contact :
 - Direct: par les mains contaminées
 - Indirect : par des objets contaminés tels que la table de chevet, le robinet, la chasse d'eau de la toilette, les poignées de porte, etc.
- Par gouttelettes : par la projection de gouttelettes (lors de la toux ou d'éternuement) qui se déposent sur nos muqueuses (comme celles du nez et de la bouche) ou dans l'environnement
- Aérienne : par la projection de minuscules gouttelettes qui demeurent en suspension dans l'air pour de longues périodes et sur de longues distances

Le choix des moyens de protection dépend toujours du mode de transmission du microorganisme.



DANS QUELS CONTEXTES CES PRÉCAUTIONS SONT-ELLES APPLIQUÉES?

En centre hospitalier, des précautions additionnelles sont appliquées dans certaines situations lorsqu'un usager présente des signes et des symptômes d'une infection (fièvre, toux nouvelle ou aggravée, diarrhées, vomissements, etc.). Les précautions additionnelles sont un ensemble de mesures appliquées, tel que le port d'une blouse, de gants et d'un masque, selon le microorganisme suspecté ou identifié. Une affiche présente à la porte indique quels équipements de protection revêtir. Ces mesures visent à protéger les autres usagers et leurs proches, le personnel soignant et l'environnement d'une possible transmission du microorganisme. Une évaluation quotidienne de l'état de santé est effectuée afin de valider la nécessité de la poursuite ou non des mesures d'isolement.

FIN DE VIE

Considérant que certains signes et symptômes de fin de vie peuvent s'apparenter à ceux de maladies infectieuses (fièvre, modification de la respiration, etc.) et qu'il est parfois impossible d'exclure une infection en raison d'un arrêt des investigations et des traitements, il est possible que les précautions additionnelles demeurent en place malgré des soins palliatifs et une fin de vie imminente afin de réduire les risques liés à une possible transmission.

CE QUE JE DOIS SAVOIR

Même si des précautions additionnelles sont appliquées, les soins et les services offerts demeurent les mêmes.

- Il est possible de recevoir des soins d'hygiène à la baignoire ou à la douche, si l'usager le désire
- Il est possible de circuler à l'extérieur de la chambre en respectant quelques mesures
- L'usager peut recevoir des membres de sa famille et des visiteurs*
- La visite d'intervenants spécialisés tels que les séances de physiothérapie et d'ergothérapie, les soins de pieds, la visite de l'aumônier, etc., peuvent être maintenus.*
- L'usager peut visiter les lieux publics, lors d'un congé temporaire, en respectant les mesures sanitaires en vigueur dans la communauté

*En présence d'une éclosion, certaines mesures peuvent être modifiées.

